



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE



**ARRÊTÉ CONJOINT GGRH/PERS/SPP/2023-108**

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION  
GROUPEMENT GESTION RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE GESTION PERSONNELS PERMANENTS

Le préfet de Seine-et-Marne  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite,

La présidente du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté GGRH n° 2023-1396 du 21 septembre 2023 portant établissement des lignes directrices de gestion ;

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Arrêtent,

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude d'accès au grade de lieutenant de deuxième classe de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, au titre de la promotion interne et de l'année 2023, est fixée comme suit :

- DELIN Fabrice

**Article 2** : Le chef de groupement Gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours et sera publié au recueil des actes administratifs.

**Article 4** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Le présent arrêté est transmis à :

- le payeur départemental.

Fait à Melun, le 20 novembre 2023

La présidente du conseil d'administration,

  
Isoline GARREAU

Le Préfet de Seine-et-Marne,

  
Pierre ORY